



## Vous voyagez à l'étranger ?

Une assurance voyage est primordiale pour vous couvrir en cas d'imprévu à l'étranger. En effet, les frais médicaux à l'étranger sont souvent élevés à l'étranger et la Sécurité Sociale ne vous couvre pas partout.

## Partez bien assuré à la découverte de l'Amérique du Nord et du Sud !

Mondassur vous propose une assurance adaptée à vos besoins avec un bon rapport qualité-prix en tarif individuel, 2 personnes ou famille: **Avassist**.

- Séjours touristiques **maximum 60 jours** sans **aucune limite d'âge**
- Remboursement des frais médicaux à **100% des frais réels** et **sans franchise**
- **Paiement direct** en cas d'hospitalisation
- Assurance **annulation**
- Assurance **bagages**
- Assistance **rapatriement**
- **Responsabilité civile** et Capital **accident**
- Plateforme d'assistance médicale disponible **24h/24 et 7 jours/7**
- En option : **dommages au véhicule de location**

**Souscription en ligne sécurisée : [www.europusa.com](http://www.europusa.com)**

**Nous contacter : Tél : 01 80 87 57 80 ou [assurances@europusa.com](mailto:assurances@europusa.com)**

**Avassist assure les voyageurs à destination du continent américain**

• <b>Nature du séjour</b>	Tourisme Loisirs
• <b>Territorialité</b>	Amériques
• <b>Durée maximale du séjour</b>	60 jours
• <b>Limite d'âge de l'assuré</b>	aucune
• <b>Domicile de l'assuré</b>	Union Européenne

## 1. Garanties

### FRAIS MEDICAUX – ASSISTANCE – RAPATRIEMENT

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux **sans franchise** à concurrence de **500.000 €**
  - **Directement** en cas d'hospitalisation
  - Au retour de l'assuré et **sans intervention de la Sécurité Sociale** pour les autres frais de santé (médecin, pharmacie)
  - Remboursement des soins dentaires d'urgence, à concurrence de 70% des frais réels, plafonné à 250 €
- Rapatriement sanitaire par les centres d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller-Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Avance de fonds à concurrence de 500 €, en cas de perte ou de vol de moyens de paiement, de passeport...
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 4.000 €

### GARANTIE ANNULATION-MODIFICATION DE VOYAGE (y compris les rechutes ou aggravations de maladies antérieures)

- Remboursement des frais d'annulation à concurrence de 6.000 € par assuré ou 30.000 € par évènement, **franchise 30 €, en cas de :**
  - Maladie, accident, hospitalisation ou décès de l'assuré, d'un membre de la famille ou du remplaçant professionnel de l'assuré (professions libérales uniquement), préalablement désigné au bulletin d'adhésion

L'assuré et son conjoint sont également garantis en cas de :

  - Complications de grossesse avant le 8<sup>e</sup> mois
  - Convocation administrative ou judiciaire
  - Convocation à un examen de rattrapage
  - Licenciement économique
  - Dommages matériels importants au domicile nécessitant la présence impérative de l'assuré
  - Dommages graves au véhicule empêchant l'assuré de se rendre au lieu de séjour
  - Contre-indications et suites de vaccination
  - Obtention d'un emploi pour les inscrits à l'ANPE
  - Mutation professionnelle entraînant un déménagement
  - Refus de congé du fait de l'employeur, franchise 25%
- Remboursement des frais d'annulation à concurrence de 6.000 € par assuré ou 30.000 € par évènement, **franchise 20 % des frais d'annulation avec un minimum de 150 € par dossier, en cas d'impossibilité de partir en raison de la survenance de **TOUT** évènement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré non énumérés ci-dessus **SAUF :****
  - Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément du voyage
  - La défaillance financière, la responsabilité du voyageur ou du transporteur
  - Les annulations du fait du voyageur ou du transporteur
  - Les annulations consécutives à oubli de vaccination
  - Les annulations ayant pour origine la non-présentation d'un document indispensable au voyage

### INTERRUPTION DE SEJOUR

- Remboursement des prestations non utilisées, à concurrence de 6.000 € par assuré ou 30.000€ par évènement, suite à une intervention d'assistance, franchise 30 €.

### RESPONSABILITE CIVILE – VIE PRIVEE

- Assurance de la Responsabilité Civile, franchise 80 €
  - Dommages corporels à concurrence de 4.500.000 €
  - Dommages matériels à concurrence de 450.000 €

### BAGAGES

- Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 1.500 € par assuré, franchise 15 € par assuré (Pour les objets de valeur, le plafond de remboursement est de 50% du montant de la garantie)
- Retard de bagages de plus de 24h ou retard d'avion de plus de 6h, à concurrence de 150 € par assuré dans la limite des frais engagés.

### CAPITAL ACCIDENT

- Versement d'un capital de 8.000 € en cas de décès accidentel ou d'invalidité
- Versement d'un capital de 80.000 € en cas de décès accidentel aérien

### DOMMAGES AU VEHICULE DE LOCATION, CDW/LDW (en option)

- A concurrence du montant de la franchise ou du montant des réparations, maximum 22.000 €

## 2. Tarifs

DUREE DU SEJOUR	1 PERS.	2 PERS.	FAMILLE*	CDW
MOINS DE 15 JOURS	85 €	130 €	210 €	50 €
MOINS DE 30 JOURS	120 €	180 €	295 €	100 €
MOINS DE 45 JOURS	180 €	290 €	430 €	150 €
MOINS DE 60 JOURS	260 €	410 €	630 €	200 €

\* Famille = 2 adultes et maximum 4 enfants de moins de 25 ans

Plateforme d'assistance médicale disponible 24h/24 et 7 jours/7  
pour toute demande d'assistance et d'hospitalisation.

**Souscription sur [www.europusa.com](http://www.europusa.com)  
ou par fax, courrier, email : [assurances@europusa.com](mailto:assurances@europusa.com)**